

Le 9 décembre 2010

Madame Valérie PÉCRESSE
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1 rue Descartes
75231 PARIS Cedex 05

Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

Les sociétés savantes de langues et cultures étrangères signataires de cette lettre ont pris connaissance du document intitulé « Banque d'épreuve X-ENS-ESPCI » qui fixe les modalités des épreuves communes pour les concours d'admission à cinq Grandes Écoles scientifiques.

Elles constatent deux modifications qui, selon ce document, affecteront les épreuves de langues vivantes à partir de 2012. Aux épreuves d'admissibilité, le choix des langues est réduit. Seules sont conservées trois langues européennes (anglais, espagnol et allemand) ainsi que l'arabe et le chinois. L'italien, le portugais et le russe, encore présents aux épreuves des concours 2011, sont ensuite écartés. A partir de 2012 également, la seconde langue est supprimée aux épreuves d'admission. Cela entraîne la disparition du japonais qui pouvait être choisi pour les épreuves orales et une diminution globale du poids de l'ensemble des langues vivantes dans ces concours.

Des mesures similaires concernant le concours d'entrée à l'École de la Magistrature ont déjà été prises en 2008 et il est à craindre qu'elles soient étendues à d'autres concours sur le territoire national.

Nous attirons votre attention, Madame la Ministre, sur le fait qu'une telle mesure serait contraire au principe, auquel nos sociétés sont attachées, de diversification dans l'apprentissage des langues étrangères, à tous les niveaux de formation.

La décision de supprimer trois langues vivantes 1 et toutes les langues vivantes 2 porterait un grave préjudice à la crédibilité de l'enseignement de ces langues en France en les privant d'un débouché prestigieux. S'orientent-on vers une réduction progressive de l'offre d'enseignement des langues dans le système éducatif français au bénéfice de quelques langues jugées dominantes en Europe ou dans le monde ? On attend des Grandes Écoles françaises, qui jouissent d'un rayonnement et d'un prestige internationaux, qu'elles respectent la diversité des langues européennes et qu'elles portent une attention accrue aux aires linguistiques avec lesquelles la France entretient des relations économiques, politiques et culturelles, et avec lesquelles elle a parfois signé des accords relatifs à la promotion des langues. On s'étonne également de la suppression des épreuves orales de langue vivante, alors que les candidats à ces concours auront à maîtriser l'oral autant ou même plus que l'écrit dans leur future profession. Par ailleurs, porter préjudice à l'enseignement des langues étrangères en France ne peut que nuire au rayonnement du français à l'étranger.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Madame la Ministre, de maintenir les épreuves d'italien, de portugais et de russe dans la liste de l'épreuve de langue vivante 1, ainsi que l'ensemble des langues vivantes 2 pour les épreuves d'admission.

Avec l'espoir que vous serez sensible aux problèmes soulevés, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre entier dévouement.

Marc AMFREVILLE, Président de l'Association Française des Études Américaines

Bernard CAPDUPUY, Président de la Société des Langues Néo-latines

Geneviève CHAMPEAU, Présidente de la Société des Hispanistes français

Philippe COMTE, Président de l'Association Française des Russisans

Marie-José TRAMUTA, Présidente de la Société des Italianistes Français

Michel Vieillard-Baron, Président de la Société Française des Études Japonaises